

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 9 juillet de l'An Deux Mille Vingt-six à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 3 juillet 2026, s'est réuni à Douarnenez, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 25

Jocelyne POITEVIN, André GUILLEMOT, Philippe LE MOIGNE, Françoise LAOUÉANAN – LE LEC, Gildas HÉMERY, Marie-Pierre GUILCHER, Françoise PENCALET, Gaëtan OLIVIER, Marine GONIDEC, Ludovic QUELENNEC, Béatrice QUEFFELEC, Yves TYMEN, Marc RAHER, Sébastien THOMAS, Marie-Pierre BARIOU, François GUET, Isabelle STEFANUTTI, Julien LAOUÉANAN, Henri SAVINA, Marie-Pierre COSQUER.

Pouvoirs : Christelle DRÉANO, pouvoirs à Françoise LAOUÉANAN – LE LEC
François PHILIPPE, pouvoirs à Marie-Pierre GUILCHER
Sylvie VIGOUROUX-BUREL, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN
Catherine LAMOUR – GENTRIC, pouvoirs à Marie-Pierre COSQUER
Philippe CORNEC, pouvoirs à Henri SAVINA

Excusé : Jean-Loup THIVET

Secrétaire de séance : Françoise LAOUÉANAN – LE LEC

DELIBERATION N° DEA-26-07-03

OBJET : Approbation d'un protocole d'accord transactionnel relatif aux désordres affectant le revêtement et aux travaux de reprise d'étanchéité des bétons des réservoirs semi-enterrés de Kervignac

Rapporteur : Henri SAVINA

En 2016, la mairie de Douarnenez a mandaté la société ETANDEX pour réaliser les travaux nécessaires à la réfection des étanchéités ainsi qu'aux rénovations extérieures et intérieures des deux réservoirs d'eau potable de Kervignac à Douarnenez. Rapidement (en 2019 puis 2020), les opérateurs de l'usine ont constaté l'apparition de cloques à la surface du revêtement intérieur. Une procédure amiable a été enclenchée avec ETANDEX qui reconnaît un défaut dans la pose du produit.

Un premier protocole d'accord transactionnel avait été présenté au conseil d'exploitation du 8 septembre 2025 afin d'encadrer les travaux de reprise du revêtement. Dans cette première version du protocole, un doute subsistait sur le maintien de la garantie décennale suite aux travaux de reprise. Finalement, ce protocole n'avait pas été accepté en l'état par Douarnenez Communauté.

À compter de la mi-octobre 2025, ce dossier a donné lieu à de nombreux échanges entre la juriste de Douarnenez Communauté et la juriste de la SMABTP, interlocutrice principale sur ce dossier, afin de parvenir à une rédaction du protocole convenant à l'ensemble des parties.

Ces échanges ont notamment permis d'ajuster la rédaction des clauses relatives aux travaux de reprise, afin que le protocole ne fasse pas obstacle, le cas échéant, à l'engagement de la responsabilité décennale au titre de ces travaux.

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Conseil d'exploitation en date du 22 juin 2026,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 3 juillet 2026,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **AUTORISER** Mme la Présidente de Douarnenez communauté à signer le protocole d'accord transactionnel,
- **AUTORISER** le lancement des travaux de reprise.

Fait et délibéré le 9 juillet 2026.

**La Présidente,
Jocelyne POITEVIN**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jocelyne Poitevin', written over a horizontal line.

**Le secrétaire,
Françoise LAOUÉNAN – LE LEC**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Françoise Laouénan', written over a horizontal line.